N°2024CS004



Département du Pas-de-Calais Arrondissement d'Arras Siège Social : 5 rue de l'Europe 62127 MAGNICOURT EN COMTÉ

2: 03 21 41 27 55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis, en mairie de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du quatre avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de **Monsieur Pierre GUILLEMANT**.

Étaient en outre présents :

Délégués titulaires :

Mesdames Joëlle ALLEMAN, Nicole GODART, Odile LECLERCQ.

Messieurs Joël BÉGHIN, Guillaume BLONDEL, Hervé BONNE, Michel DERACHE, Daniel DERICQUEBOURG, André FLAMENT, Fabrice MONCHY, Jean-Marc ROVILLAIN.

Nombre de Conseillers:

En exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

Monsieur Fabrice MONCHY est élu Secrétaire, La séance est ouverte,



Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL du 11 avril 2024

Vote des Budgets Primitifs 2024 (Budgets Général et Eau)

Monsieur le Président rappelle la dissolution au 31 décembre 2023 des budgets RPI et CLSH. Le Comité syndical prend connaissance des propositions relatives au Budget Primitif 2024 pour les budgets Général et Eau, sur présentation de Monsieur le Président.

Ce dernier apporte des précisions, pour le Budget Eau, notamment sur les propositions de travaux prévus à la section investissement qui sont détaillés, ainsi que sur les Restes à réaliser.

Le Budget Primitif 2024 pour la compétence Générale est arrêté comme suit :

Budget Primitif 2024 : Fonctionnement : 1 932.00 € **Budget Général** Investissement : 0.00 €

Le Budget Primitif 2024 pour la compétence Eau est arrêté comme suit :

Budget Primitif 2024 : Fonctionnement : 564 074.94 € **Budget Eau** Investissement : 323 050.94 €

Le Comité syndical, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents soit 12 voix pour :

• Adopte les budgets primitifs pour l'exercice 2024 présentés pour les compétences Générale et Eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président, Transmis en Préfecture le 18 avril 2024 Publié le 18 avril 2024 Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat HVL

Pierre GUILLEMANT



Le Président du Syndicat HVL

Pierre GUILLEMANT

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr